

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Amocid

Date de révision: 01.06.2016

Code du produit: 567

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Amocid

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Pour désinfection par essuyage des objets et des dispositifs médicaux.
Pour un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Lysoform Schweizerische Gesellschaft für Antiseptie AG
Rue: Postfach 444
Lieu: CH-5201 Brugg / Windisch, Suisse
Téléphone: 056 / 4416981
Interlocuteur: Wissenschaftlich-Technische Abteilung Berlin
Téléfax: 056 / 4424114
Téléphone: +49 (0)30 / 77992-216
e-mail: kontakt@lysoform.de
Internet: www.lysoform.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145 (Tox Info Suisse)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

hydroxyde de sodium
2-hydroxybiphényle, biphényl-2-ol

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Amocid

Date de révision: 01.06.2016

Code du produit: 567

Page 2 de 13

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P310 En cas d'accident: Appeler immédiatement un médecin.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
90-43-7	2-hydroxybiphényle, biphényl-2-ol			15 - < 20 %
	201-993-5	604-020-00-6	01-2119511183-53	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H315 H319 H335 H400 H410			
68188-18-1	Paraffin oils, sulfochlorinated, saponified			5 - < 10 %
	269-144-1		01-2119517577-32	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H319 H412			
1310-73-2	hydroxyde de sodium			1 - < 5 %
	215-185-5	011-002-00-6	01-2119471836-27	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1A; H290 H314			
7632-00-0	nitrite de sodium			1 - < 5 %
	231-555-9	007-010-00-4		
	Ox. Sol. 3, Acute Tox. 3, Eye Irrit. 2, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1); H272 H301 H319 H400			
62-56-6	thiourée			0.1 - < 1 %
	200-543-5	612-082-00-0		
	Carc. 2, Repr. 2, Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 2; H351 H361d H302 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

parfums (alpha-Isomethyl ionone).

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Appeler immédiatement un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthylenglycol, puis beaucoup d'eau.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Amocid

Date de révision: 01.06.2016

Code du produit: 567

Page 3 de 13

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune/aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction, Mousse.**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**En cas d'incendie: Oxydes de soufre Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂)**5.3. Conseils aux pompiers**Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
Combinaison complète de protection.**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante. Pour préparer une dilution, toujours verser l'eau en premier et ajouter après le produit dans l'eau.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Information supplémentaire

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient à

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Amocid

Date de révision: 01.06.2016

Code du produit: 567

Page 4 de 13

l'abri de l'humidité. Éviter de: Gel. Conserver hors de la portée des enfants.

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune/aucun

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
1310-73-2	Soude caustique (poussières inhalables)	-	2		VME 8 h	
		-	2		VLE courte durée	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
68188-18-1	Paraffin oils, sulfochlorinated, saponified			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	17 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	10 mg/m ³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
68188-18-1	Paraffin oils, sulfochlorinated, saponified	
Eau douce		0.02 mg/l
Eau de mer		0.002 mg/l
Sédiment d'eau douce		0.17 mg/l
Sédiment marin		0.017 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		8.1 mg/l
Sol		0.02 mg/l
7632-00-0	nitrite de sodium	
Eau douce		0.0054 mg/l
Eau de mer		0.00616 mg/l
Sédiment d'eau douce		0.0195 mg/l
Sédiment marin		0.0223 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		21 mg/l
Sol		0.000733 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Amocid

Date de révision: 01.06.2016

Code du produit: 567

Page 5 de 13

les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Les gants de protection chimique doivent être choisis spécifiquement pour chaque lieu de travail en fonction de la concentration et la quantité des substances dangereuses, de la température et de la durée du contact.

Recommandation:

CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) PVC (Chlorure de polyvinyle)

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Afin d'éviter une irritation de la peau dans le domaine professionnel, il est recommandé d'utiliser: • une crème de soins de la peau à absorption rapide entre-temps, si nécessaire. • une crème grasse après le lavage des mains à la fin du travail ou avant les pauses de travail.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

aucune/aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: jaune
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 11

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

Point d'éclair: >70 °C DIN 51755

Inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 20 °C): 1.1 g/cm³

Hydrosolubilité: facilement soluble

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Amocid

Date de révision: 01.06.2016

Code du produit: 567

Page 6 de 13

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:

non déterminé

Densité de vapeur:

non déterminé

Taux d'évaporation:

non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Maniement sûr: voir rubrique 7

10.5. Matières incompatibles

Acide

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél contrôlé

	Dose	Espèce	Source
DL50, par voie orale	3500 mg/kg	Rat	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Amocid

Date de révision: 01.06.2016

Code du produit: 567

Page 7 de 13

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
90-43-7	2-hydroxybiphényle, biphényl-2-ol				
	par voie orale	DL50 2980 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 >36 mg/l	Rat		
68188-18-1	Paraffin oils, sulfochlorinated, saponified				
	par voie orale	DL50 1271 mg/kg	Rat		
1310-73-2	hydroxyde de sodium				
	par voie orale	DL50 500 mg/kg	Rat		
7632-00-0	nitrite de sodium				
	par voie orale	DL50 180 mg/kg	Rat		
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 5.5 mg/l	Rat		
62-56-6	thiourée				
	par voie orale	DL50 1750 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 2800 mg/kg	Lapin		

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2-hydroxybiphényle, biphényl-2-ol

En cas de contact avec la peau: Lapin: Modérément irritante

En cas de contact avec les yeux: Lapin: fortement irritant.

Paraffin oils, sulfochlorinated, saponified

En cas de contact avec la peau: Lapin: Modérément irritante

En cas de contact avec les yeux: Lapin: Modérément irritante

nitrite de sodium

En cas de contact avec la peau: OCDE 404 Lapin: négatif.

En cas de contact avec les yeux: OCDE 405 Lapin: négatif.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2-hydroxybiphényle, biphényl-2-ol

Cochon d'Inde: non sensibilisant.

Paraffin oils, sulfochlorinated, saponified

OCDE 406 Cochon d'Inde non sensibilisant.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Amocid

Date de révision: 01.06.2016

Code du produit: 567

Page 8 de 13

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
2-hydroxybiphényle, biphényl-2-ol
Ames Test négatif., ADI = 0.4 mg/kg (WHO 1999)

Paraffin oils, sulfochlorinated, saponified
OCDE 471 (Test Ames), OCDE 476, OECD 474: négatif.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Amocid

Date de révision: 01.06.2016

Code du produit: 567

Page 9 de 13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
90-43-7	2-hydroxybiphényle, biphényl-2-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 1.35				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 2.7 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l 0.009	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	(62.2 mg/l)				
68188-18-1	Paraffin oils, sulfochlorinated, saponified					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 4.16	96 h	Brachydanio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 246.89		Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 4.72	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 1 mg/l		Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	(810 mg/l)	3 h			
1310-73-2	hydroxyde de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 189 mg/l	96 h			
7632-00-0	nitrite de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,56 - 1,78 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l >100	72 h	Scenedesmus quadricauda		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 12,5 - 100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	(210 mg/l)	3 h	Boue activée		
62-56-6	thiourée					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 1000	96 h			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 6.8 mg/l				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 110 mg/l	48 h			
	Toxicité bactérielle aiguë	(1265 mg/l)	0 h			

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Amocid

Date de révision: 01.06.2016

Code du produit: 567

Page 10 de 13

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
90-43-7	2-hydroxybiphényle, biphényl-2-ol				
		301D Ready Biodegradability - Closed Bottle Test	75%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
68188-18-1	Paraffin oils, sulfochlorinated, saponified				
	Facilement biodégradable.				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
90-43-7	2-hydroxybiphényle, biphényl-2-ol	3
68188-18-1	Paraffin oils, sulfochlorinated, saponified	2.27

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
90-43-7	2-hydroxybiphényle, biphényl-2-ol	22		

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

070601 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de corps gras, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de cosmétiques; Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

**Fiche de données de sécurité**


conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Amocid


Date de révision: 01.06.2016

Code du produit: 567


Page 11 de 13

14.1. Numéro ONU:	UN 1903
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (hydroxyde de sodium, Biphenyl-2-ol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
	
Code de classement:	C9
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagee:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1903
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE; CAUSTIC SODA, Biphenyl-2-ol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
	
Dispositions spéciales:	223, 274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagee:	E1
EmS:	F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	UN 1903
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE; CAUSTIC SODA, Biphenyl-2-ol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
	
Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y841
Quantité dégagee:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	852

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Amocid

Date de révision: 01.06.2016

Code du produit: 567

Page 12 de 13

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	856
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE****Information supplémentaire**

À observer: Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents, 850/2004/EC, 1107/2009/EC, 649/2012/EC. 1907/2006 REACH / 1272/2008 CLP GHS

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Numéro d'enregistrement biocide:	CHZB2112
Teneur en COV (OCOV):	0.01

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Amocid

Date de révision: 01.06.2016

Code du produit: 567

Page 13 de 13

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et décrivent le produit en ce qui concerne les exigences de sécurité. Les données ne doivent être en aucune manière considérées comme une description des propriétés du produit (spécification du produit). Ni les caractéristiques convenues, ni l'adéquation du produit à des usages spécifiques ne peuvent être dérivées des informations fournies dans la fiche de données de sécurité. Nous vous conseillons pour clarifier, si et dans quelles circonstances, la préparation est adéquat pour un usage défini. Les droits de propriété et les lois et règlements en vigueur doivent être respectés par le destinataire de notre produit.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)